

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE**  
**DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2021**



NICHOLSON & BEAUMONT  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, des flux de trésorerie, et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux norms d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux ASNFPPO, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:



**NICHOLSON & BEAUMONT**  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (a continué)**

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
le 26 septembre 2022

Comptables professionnels agréés

**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
État de la situation financière  
Au 31 décembre 2021**

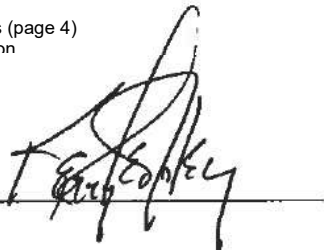
**Actif**

	<u>Fonds d'administration</u>	<u>Fonds d'indemnités de retraite</u>	<u>Écritures soldées d'un fonds à l'autre</u>	<u>2021 Total</u>	<u>2020 Total</u>
Actif à court terme					
Encaisse	231 012 \$	20 850 \$	-	<b>251 862 \$</b>	707 571 \$
Comptes débiteurs	4 051 660	-	-	<b>4 051 660</b>	9 068 311
À recevoir du fonds d'administration	-	2 394	(2 394)	-	-
Dépenses payées d'avance	<u>1 545</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>1 545</u></b>	<u>1 465</u>
	4 284 217	23 244	(2 394)	<b>4 305 067</b>	9 777 347
Actif à long terme					
Placements (note 3)	<u>18 284 079</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>18 284 079</u></b>	<u>12 819 042</u>
	<u>22 568 296 \$</u>	<u>23 244 \$</u>	<u>(2 394) \$</u>	<b><u>22 589 146 \$</u></b>	<u>22 596 389 \$</u>

**Passifs et soldes des fonds**

Passifs à court terme					
Revenu différé	-	-	-	-	166 667 \$
Payable au fonds d'indemnités de retraite	<u>2 394</u>	<u>-</u>	<u>(2 394)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	2 394	-	(2 394)	-	166 667
Passif à long terme					
Réserves pour fluctuation des réclamations	9 026 754	-	-	<b>9 026 754</b>	7 991 827
Engagements accumulés pour l'obligation au titre des prestations de retraite/cess. d'emploi	<u>-</u>	<u>23 244</u>	<u>-</u>	<b><u>23 244</u></b>	<u>20 659</u>
	<u>9 029 148</u>	<u>23 244</u>	<u>(2 394)</u>	<b><u>9 049 998</u></b>	<u>8 179 153</u>
Solde des fonds (page 4)					
Sans restriction	<u>13 539 148</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>13 539 148</u></b>	<u>14 417 236</u>
	<u>22 568 296 \$</u>	<u>23 244 \$</u>	<u>(2 394) \$</u>	<b><u>22 589 146 \$</u></b>	<u>22 596 389 \$</u>

Approuvé par



Engagement (note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
État de l'évolution du solde des fonds  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

	<u>Fonds d'administration</u>	<u>Fonds d'indemnités de retraite</u>	<b><u>2021 Total</u></b>	<u>2020 Total</u>
Solde des fonds en début d'exercice	14 417 236 \$	- \$	<b>14 417 236 \$</b>	9 235 381 \$
Variations durant l'exercice				
Revenus (dépendances) excédentaires de l'exercice - page 5	(875 694)	(2 394)	<b>(878 088)</b>	5 181 855
Transferts inter-fonds	<u>(2 394)</u>	<u>2 394</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Transferts inter-fonds	<u>13 539 148 \$</u>	<u>=</u> \$	<b><u>13 539 148 \$</u></b>	<u>14 417 236 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
État des résultats  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

	<u>Fonds d'administration</u>	<u>Fonds d'indemnités de retraite</u>	<u>2021 Total</u>	<u>2020 Total</u>
Revenus				
Intérêts sur dépôts et investissements (pertes)	117 570 \$	191 \$	<b>117 761 \$</b>	150 082 \$
Remboursements de la compagnie d'assurance	3 012 682	-	<b>3 012 682</b>	8 002 547
Gains sur la vente de placements	520 068	-	<b>520 068</b>	410 177
Province du Nouveau-Brunswick (Perte) ou gain non réalisé sur les placements détenus à des fins de transaction	166 667	-	<b>166 667</b>	1 000 000
	<u>317 293</u>	<u>-</u>	<b><u>317 293</u></b>	<u>173 676</u>
	<u>4 134 280</u>	<u>191</u>	<b><u>4 134 471</u></b>	<u>9 736 482</u>
Dépense				
Subvention aux primes et réclamations réglées	4 732 077	-	<b>4 732 077</b>	4 287 452
Avantages sociaux	-	2 585	<b>2 585</b>	1 289
Matériel et dépenses de bureau	36 485	-	<b>36 485</b>	37 206
Frais et intérêts bancaires	96	-	<b>96</b>	84
Dépenses de voyage - fiduciaires	14 150	-	<b>14 150</b>	548
Conférences et congrès	5 774	-	<b>5 774</b>	-
Honoraires professionnels	12 650	-	<b>12 650</b>	14 461
Traduction	13 193	-	<b>13 193</b>	7 033
Assurance responsabilité et assurance voyage	6 940	-	<b>6 940</b>	6 400
Conseillers professionnels	139 875	-	<b>139 875</b>	139 875
Frais de gestion des placements	48 734	-	<b>48 734</b>	60 279
	<u>5 009 974</u>	<u>2 585</u>	<b><u>5 012 559</u></b>	<u>4 554 627</u>
Revenus (dépenses) excédentaires de l'exercice	<u>(875 694) \$</u>	<u>(2 394) \$</u>	<b><u>(878 088) \$</u></b>	<u>5 181 855 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
État des flux de trésorerie  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Encaisse provenant des activités de fonctionnemen		
Revenus (dépenses) excédentaires pour l'exercice	(878 088) \$	5 181 855 \$
Ajouter des éléments hors caisse		
(Gain) perte sur la vente de placements	(520 068)	(410 177)
(Gains) pertes non réalisés sur les placements détenus jusqu'à échéance	(317 293)	(173 676)
Avantages aux employés accumulés	<u>2 585</u>	<u>(32 771)</u>
	<u>(1 712 864)</u>	<u>4 565 231</u>
 Variations nettes dans les éléments non monétaires		
Comptes débiteurs	5 016 651	(6 996 754)
Comptes créditeurs	-	(1 820)
Dépenses payées d'avance	(80)	(1 465)
Revenu différé	<u>(166 667)</u>	<u>-</u>
	<u>4 849 904</u>	<u>(7 000 039)</u>
 Encaisse nette fournie (utilisée) dans les activités de fonctionnement	<u>3 137 040</u>	<u>(2 434 808)</u>
 Encaisse provenant des activités de placement		
Achat des placements	(13 993 986)	(3 007 028)
Cessions de placements	<u>9 366 310</u>	<u>4 779 048</u>
 Encaisse nette fournie (utilisée) par les activités de placement	<u>(4 627 676)</u>	<u>1 772 020</u>
 Encaisse provenant des activités de financement		
Réserves de fluctuations des réclamations	<u>1 034 927</u>	<u>927 091</u>
 Encaisse nette (utilisée) fournie par les activités de financement	<u>1 034 927</u>	<u>927 091</u>
 Diminution (augmentation) nette de l'encaisse pour l'exercice	<u>(455 709)</u>	264 303
 Encaisse en début d'exercice	<u>707 571</u>	<u>443 268</u>
 Encaisse en fin d'exercice	<u>251 862</u> \$	<u>707 571</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
Notes afférentes aux états financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

**1. But de l'organisme**

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick a été établi pour administrer les régimes d'assurance collective pour les enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick.

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exempté d'impôt sur le revenu.

**2. Principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

**(a) Comptabilité par fonds et constatation des produits**

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés, et les revenus sont inscrits au moment où ils sont acquis.

Les revenus et les dépenses sans restriction qui se rapportent à l'administration sont inscrits au fonds d'administration.

Les revenus et les dépenses reliés aux prestations de retraite/cessation d'emploi sont constatés dans le fonds d'indemnités de retraite.

**(b) Contribution sous forme de services**

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick reçoit des services bénévoles de ses membres. Étant donné que ces services ne sont pas payés et étant donné la difficulté de déterminer leur valeur marchande, ces services ne sont pas reconnus dans ces états financiers.

**(c) L'utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations telles que la durée d'utilisation, l'amortissement des actifs qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif constatés en date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses constatés pour cette période. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.



**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
Notes afférentes aux états financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

**Note 2 (suite)**

**(d) Instruments financiers**

Initialement, l'organisation mesure ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

Par la suite, l'organisation mesure l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût d'origine ou au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres qui sont coté sur un marché actif, lesquels sont mesurés à leur juste valeur. Les changements dans la juste valeur sont constatés dans le revenu net.

Les actifs financiers mesurés au coût amorti comprennent les espèces et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers mesurés au coût amorti comprennent les comptes créditeurs, les revenus futurs, les provisions pour fluctuation des sinistres et les obligations au titre des prestations constituées de retraite/démission des employés.

**(e) Immobilisations**

Les immobilisations comprennent le matériel de bureau qui est amorti sur cinq ans.

**(f) Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et les quasi-espèces sont composées des fonds en caisse et des dépôts bancaires ainsi que des investissements dans des instruments du marché monétaire.

**3. Placements**

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, et les différences entre la juste valeur marchande et le coût sont constatées dans l'état des résultats.

<b>À long terme</b>	<b><u>Juste valeur marchande</u></b>	<b><u>Coût</u></b>
Fonds d'actions étrangères	2 328 260 \$	2 065 540 \$
Fonds canadiens à revenu	12 806 105	12 817 163
Fonds d'actions canadiennes	<u>3 149 714</u>	<u>2 800 979</u>
	<u>18,284 079 \$</u>	<u>17 683 682 \$</u>

**4. Engagement**

Le Régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick offre un soutien financier au programme des conseillers professionnels de la NBTA et de l'AEFNB à hauteur de 139 876 \$ par année.

**Régime d'assurance collective  
de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick  
Notes afférentes aux états financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

**5. Réserves avec restrictions**

A la fin de l'exercice, les compagnies d'assurance ont des réserves avec restrictions comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>La financière Manuvie</b>		
Réserve encourue mais non déclarée assurance-vie de base GL11338	474 846 \$	450 136 \$
Réserve de prime exonérée GL11338	2 527 125	2 505 204
Réserve de prime exonérée GL17589	158 098	281 657
Réserve encourue mais non déclarée GH14035,6,7	2 311 183	1 699 658
Réserve encourue mais non déclarée GH37481	751 881	562 608
Réserve encourue mais non déclarée MPP 84532	1 209 843	1 073 270
Réserve invalidité à vie GL 11338	1 028 980	1 138 890
Réserve encourue mais non rapportée – assurance invalidité à long terme GL 11338	1 381 028	1 160 584

**6. Instruments financiers**

**Politique sur la gestion des risques**

L'organisme est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure des risques en date du 31 décembre 2021.

**Risque du marché boursier**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux fixe exposent l'organisme à un risque de juste valeur.

**Risque d'illiquidité**

L'organisme estime qu'il a possèdes des ressources suffisantes pour s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour satisfaire ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit de l'organisme est surtout attribuable à ses comptes débiteurs. L'organisme estime que le risque de crédit relié aux comptes débiteurs est limité pour les raisons suivantes lors des trois derniers exercices, l'organisme n'a pas reconnu de dépense pour comptes douteux.